

TRADUCTION

CNEH/C/3-95

OBJET : Adaptation de l'AR du 30 janvier 1989

Réf : Cabinet du Ministre des Affaires sociales, n° A6/VDE/L/1080 du 24 février 1995

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Votre lettre susmentionnée a été mise à l'ordre du jour de la séance plénière du 9 mars dernier de la Section « Programmation et Agrément » du Conseil national des Etablissements hospitaliers.

On a constaté que les modifications proposées par la Ministre se situent pleinement dans le cadre de la proposition que le Conseil a déjà formulée par le passé (cf. ma note n° CNEH/C/10-94 du 19 juillet 1994 dont copie en annexe).

Les points soulevés par Madame la Ministre dans sa lettre ont été discutés lors de la séance et ont été approuvés à l'unanimité.

Après la séance de la Section, le Bureau du Conseil s'est réuni en séance particulière et a ratifié l'avis à l'unanimité.

Le Président,

Le Pr Dr J. PEERS.